



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 20 mars 2023 - N° 1/2023

Mme la Présidente ouvre la première séance du Conseil communal à 20h02.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Préavis municipal n° 1/2023 relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement
5. Préavis municipal n° 2/2023 relatif à l'adaptation du règlement de police
6. Vote de principe sur les indemnités pour les membres du Conseil communal
7. Communications du bureau
8. Communications des représentants aux associations intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

1. Appel

Membres présents 30
Membres excusés 5
MM. Alain Berger, Laurent Egli, Jean Yves Gautheron, Sandro Medina et Vincent Quadri

Le quorum se monte à 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes se monte à 16.

L'ordre du jour n'amène aucun commentaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Page 1, point 1, il est demandé d'ajouter le terme consacré « quorum » dans ce document, mais aussi dans les suivants.

Page 3, le terme « déroule » doit être remplacé par « découle ».

Page 6, ajouter la phrase : « Une discussion a eue lieu. Certains Conseillers communaux ont proposé qu'en contrepartie, pour les désagréments, une solution puisse être négociée pour la création d'une piste cyclable »

Le Conseil accepte le procès-verbal à la majorité par 28 oui, 0 non et 1 abstention avec les propositions de modification.

3. Propositions individuelles et pétitions

Mme la Présidente n'a rien reçu dans le délai imparti pour ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis municipal n° 1/2023 relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement

Mme la Présidente relève que ce préavis est également proposé tel quel aux autres communes de Terre Sainte et transmet la parole à M. le Syndic qui donne quelques précisions. Il procède à un bref historique portant sur l'intercommunalité en Terre Sainte et des raisons qui ont amenés les Syndics et les Municipalités à remettre la proposition sur la table. La première tentative formelle de fusion a été faite il y a 12 ans avec l'appui d'une claire majorité de la population (sondage), des huit municipalités et de 7 sur 8 conseils (le Conseil communal de Founex ayant refusé le préavis de fusion).

Il ne s'agit pas ce soir de se déterminer sur le fait de fusionner ou non, mais d'approuver le lancement d'une étude qui démontrera de manière transparente les éventuels avantages et inconvénients d'une fusion par rapport à l'intercommunalité actuelle. Les autorités communales pourront s'exprimer sur le résultat de l'étude et de la suite à donner et la population aura, quoiqu'il en soit, le dernier mot. Des précisions sur la composition prévue des huit groupes de travail sont données.

M. P. Comminot procède à la lecture d'un texte argumentaire avançant le fait que lancer le processus de réflexion sur la fusion est chose prématurée et qu'il vaudrait mieux attendre encore une législature avant de relancer le projet de fusion. Il souhaite toutefois que la commune puisse prendre part aux débats sur la question tout en donnant un signal sur la perplexité du Conseil communal de fusionner et indique que son vote sera blanc et demande le vote au bulletin secret.

Quelques avis divergents sont exprimés et des précisions sont encore données par M. le Syndic.

M. Bürer lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc, en annexe.

Mme la Présidente rappelle qu'une demande de vote à bulletin secret a été exprimée. Selon le règlement du Conseil communal, il s'agit que cette proposition soit soutenue par un cinquième des membres. Elle demande donc qui soutient cette demande, mais constatant que le nombre requis n'est pas atteint, le vote ne se déroulera par conséquent pas par l'entremise de bulletins, mais à mains levées.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 20 mars 2023, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'accepter le préavis municipal 01/2023 qui prévoit :**
 - **d'approuver la démarche en vue d'une fusion entre les huit communes de Terre Sainte ;**
 - **d'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 6'672.20 représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite) ;**
 - **de prélever le montant sur la trésorerie courante et de l'amortir en fonction des charges payées.**

Le préavis est approuvé à la majorité par 24 oui, 0 non et 5 abstentions.

Mme la Présidente demande qui serait motivé à participer aux groupes de travail afin d'avoir un nombre suffisant de personnes pour couvrir les huit groupes de travail prévus, considérant que la question ne peut pas attendre la prochaine séance du Conseil communal, une première séance ayant lieu le 24 avril. Huit personnes semblent intéressées et il s'agira qu'elles se réunissent prochainement afin de déterminer la répartition au sein des divers groupes de travail avec pour critère essentiel les compétences y relatives.

5. Préavis municipal n° 2/2023 relatif à l'adaptation du règlement de police

Mme la Présidente transmet la parole à M. Moreno Volpi qui précise que cela fait 12 ans que ce règlement n'a pas été modifié. Il s'agit notamment de simplifier la procédure en matière de littering qui, jusqu'ici, nécessitait une procédure pénale. C'est une reprise d'une partie de la LAOC, la loi cantonale en la matière. Sur la forme, et afin de ne pas radicalement modifier le règlement, la procédure prévue consiste à adopter une annexe au règlement.

M. Andriamanantenaso lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc, en annexe.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 20 mars 2023, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'adopter le préavis municipal 02/2023 et ajouter l'annexe 1 au règlement de police.**

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

6. Vote de principe sur les indemnités pour les membres du Conseil communal

Mme la Présidente rappelle la discussion entreprise lors de la dernière séance du Conseil communal. Un tableau comparatif des pratiques des communes de Terre-Sainte est projeté à l'assistance. Les membres du bureau sont divisés entre le *statu quo* et proposer CHF 25.- par séance, c'est la raison pour laquelle il est demandé aux membres du Conseil communal de se prononcer ce soir, afin que le bureau sache dans quelle direction aller dans son éventuelle future proposition. En effet, avec une telle proposition, il faut passer par un préavis, considérant que la somme considérée devrait se monter à environ CHF 3'400.- et que cela représente plus de 10% de la rubrique budgétaire allouée (qui est de CHF 25'000.-).

Mme la Présidente procède au vote d'intention d'octroyer des jetons de présence aux membres du Conseil communal lors de ses séances :

10 oui, 16 non et 3 abstentions, les jetons de présence ne seront, dès lors, pas introduits.

7. Communications du bureau

Contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, le Conseil communal du mois de juin aura lieu le 26 et non le 19 (les autres dates restant valables : 9 octobre et 11 décembre).

Un bref retour est fait sur le repas du samedi 4 février à destination des membres du Conseil communal et des membres de la Municipalité. Mme la Présidente souhaiterait une présence plus importante et elle demande ce qui a retenu les personnes qui n'étaient pas là. Il ressort essentiellement qu'il s'agirait de procéder à un sondage sur la date à choisir et de communiquer celle-ci plus tôt que cela n'a été fait pour cette première, lors de laquelle les personnes présentes ont passé un agréable moment.

Une lettre signée des Présidents des Conseils communaux de Terre-Sainte a été transmise à l'ensemble des membres. Elle traite de la gouvernance de l'ARSCO. Mme Green indique quelques inexactitudes dans le contenu de la lettre. Il y sera répondu prochainement et une discussion sera entreprise à l'assemblée générale prévue fin avril. L'ARSCO n'est pas fermée à intégrer des membres des Conseils communaux en son sein.

8. Communications des représentants aux associations intercommunales

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de rapport pour Région Nyon et l'ORPC.

APEJ

Le rapport a été envoyé, comme d'habitude, aux membres par courriel et est en annexe.

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. Fiaux donne lecture du rapport du premier trimestre 2023. Il n'y a pas eu de séance, mais les commissions se sont réunies La prochaine séance aura le 6 avril. Rapport en annexe.

9. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

Un retour est fait sur les cambriolages subis au bâtiment loué à la boîte abricot, au greffe et à la cuisine du bâtiment communal. L'assurance a été sollicitée et les principaux dégâts ont été réparés.

S'agissant du risque de pénurie d'électricité, l'effet direct des mesures entreprises par la commune a engendré une économie de la consommation de 20% sur les bâtiments communaux. Il n'en va pas de même avec la consommation de l'ensemble de la commune puisque l'on constate une stabilité.

Le point de renseignement d'urgence (PRU) exigé par le canton a finalement été prévu au sous-sol du bâtiment communal de Mies considérant le coût élevé de l'équipement idoine à Chavannes-des-Bois estimé à plus de CHF 31'000.- et de la possibilité d'établir un PRU pour 5'000 habitants. C'est le cas avec le regroupement des communes de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois. Grâce à la solution intercommunale, la Commune a pu économiser CHF 25'000.-. En ce qui concerne la pénurie énergétique, nous sommes toujours au premier niveau d'action, à savoir un appel à économiser et réduire la consommation énergétique.

Le local au sous-sol de la crèche est désormais loué en tant que dépôt pour un privé (depuis le 15 février). Le loyer annuel est de CHF 9'480.- plus charges.

Un essai de « pop restaurant » est planifié au centre de la commune les vendredi 2 et samedi 3 juin.

La grande salle sera louée le samedi 27 mai pour un mariage.

Au sujet de la digitalisation de l'administration, l'acquisition d'une tablette de signature, d'un lecteur de codes-barres pour les votations et d'une imprimante permettant la gestion électronique des documents a été effectuée.

Un sondage a été lancé auprès des propriétaires de chiens de la commune pour envisager le développement d'un parc à leur intention. Des 77 propriétaires, seuls 23% ont donné une réponse et 53% des répondants sont intéressés. En conséquence, la Municipalité n'entend pas poursuivre l'étude d'implantation d'une telle zone sur Chavannes-des-Bois. Le Syndic indique que des projets en infrastructure sportives et de loisirs devraient davantage être soulevés au niveau de la région de Terre Sainte afin de trouver des solutions et emplacements appropriés.

En guise de conclusion, M. le Syndic fait la promotion du site internet de Terre-Sainte dans lequel on retrouve une importante quantité d'informations qu'il invite l'assemblée à consulter régulièrement.

Vanessa Green, Vice-Syndique

L'autorisation pour les aménagements autour du centre communal a été délivrée.

Un piano a été acquis par la commune. Il peut être offert à la location.

Un pré-projet d'installation de panneaux photovoltaïques est brièvement évoqué. Il s'agirait d'équiper le toit du bâtiment communal, profitant du fait que tout avait été prévu à l'époque de sa conception. Un préavis devrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Diego Vergani, Municipal

Le règlement sur les émoluments, voté en décembre dernier, est entré en force le 27 février 2023. Après échéance du délai de recours à la Cour Constitutionnelle, il sera définitivement approuvé par les autorités cantonales.

Acquisition par la commune de la nouvelle parcelle 538 (morcellement de la parcelle 101) sur laquelle se trouvent la STAP et la place de pique-nique. L'alternative à cette acquisition aurait été un DDP avec une redevance au canton de CHF 665.- par an sur 50 ans (dès le 1^{er} janvier 2024).

Sept potelets additionnels ont été installés le long de la route de la Branvaude (zone 30km/h). Ce tronçon subit 10% de dépassement de vitesse alors que la moyenne cantonale se monte à 3% et celle du village à 1%.

Keri Anderson Sparks, Municipale, par l'intermédiaire de Vanessa Green

La fête de Noël s'est déroulée à la satisfaction générale.

A la suite des récents séismes en Turquie et en Syrie, un pompier volontaire du SDIS Terre Sainte qui a participé à la chaîne suisse de sauvetage et qui habite à Founex a procédé à une présentation très intéressante au foyer et lors de laquelle ont participé environ 80 personnes.

L'atelier de décoration des œufs de Pâques aura lieu le mercredi 29 mars et la chasse déroulera le dimanche 2 avril.

De nouvelles tentes de fêtes ont été acquises.

Un forum des jeunes a été organisé le 3 février avec la collaboration d'espace prévention.

Les abribus connaîtront prochainement une réfection et l'installation d'une boîte à livres.

Moreno Volpi, Municipal

Le permis de construire étant délivré, le futur terrain de sport, jouxtant le bâtiment communal, devrait être construit dès l'été 2023 et le chantier devrait durer jusqu'à la fin du printemps 2024

Un pré-projet de terrain multisports, permettant une pratique toute l'année, est présenté. Il sera situé entre le parking du tennis et le jardin de la crèche.

Le cimetière sera rénové.

Sur la base du succès rencontré lors de la dernière session, un cours BLS-AED (massage cardiaque et défibrillation) sera organisé le 24 avril et un flyer sera distribué à la population pour les inciter à participer à ce cours.

10. Divers

S'agissant de l'antenne Swisscom, Mme Green indique qu'il n'y a rien de nouveau, l'entreprise n'étant pas revenue avec de nouvelles informations s'agissant d'une prochaine demande d'autorisation.

La Présidente lève la séance à 22h02.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

La Présidente

Le Secrétaire

Rita Alma

Aurélien Matti